



Que peut on faire contre un juge en apparence raciste

Par **maljugé**, le 17/01/2011 à 20:48

Bonjour,

je me suis fait agresser sur le parking d'Ikea à st Priest(69)par une personne en furie qui n'arrivait pas à se trouver de place de parking .

l'agresseur m'a mit le visage en sang et tenter de me percer un oeil.

Il à mordu mon frère au doigt et jusqu'à l'os.

nous somme aller nous faire soigné au urgence et j'ai eu un arret de 8 jours.

lors de l'audience le juge n'a pas voulu entendre m'a version des fait (je n'ai rienpu dire,il à dit pour moi c'est tout le monde dans le meme sac)et m'a condamner par la suite en renvoyant l'affaire sans me contacter .

Dans le jugement des confusions sont faite et mon arret n'est pas prit en consideration.

Le juge prend en consideration 1 jour d'arret de l'agresseur que je n'ai aucunement agresser si ce n'est de la legitime defence en essayant de retirer ses mains de mon visage et de mon oeil.

Merci de bien vouloir me renseigner sur les recours possible du tribunal de police ou une autorité superieur.

cordialement

Par **mimi493**, le 17/01/2011 à 21:11

Voyez d'urgence un avocat.